

en lui demandant si je pouvais faire donner connaissance qu'il m'avait demandé ce rapport d'audit. Il m'a répondu ceci: *«J'accuse réception de votre lettre du 19 mai 2008 et vous autorise à faire état de la communication du rapport d'audit de l'Inspection des finances à notre office. Je vous informe que j'ai attribué ce dossier au juge d'instruction Olivier Thormann à qui vous voudrez bien vous adresser à l'avenir.»* Ainsi vous voyez qu'avec ça on a essayé de faire le maximum.

Encore un élément, si nous avons demandé à un expert, à M. Pichonnaz, d'avoir un avis de droit sur la responsabilité civile, c'est pour savoir si le Conseil d'Etat prendra les dispositions ou pas en fonction du résultat de ce rapport.

J'ai aussi des questions qui ont été posées concernant la Poya. Je vais essayer rapidement de vous donner la situation d'aujourd'hui. Donc, nous avons en l'état encore cinq recours. Trois recours sont en train de trouver une solution. D'ailleurs, il y a une suspension de la procédure d'un commun accord. Ensuite, il y a deux recours. Sur ces deux recours, lors de l'approbation du projet, sauf erreur c'était le 27 ou le 28 novembre de l'année dernière, dans notre décision, nous avions pas accordé l'effet suspensif en cas de recours. C'est dire que les opposants ont déposé un recours au Tribunal cantonal. Nous avons eu – c'est tout frais, ça date du 3 juin, sauf erreur – gain de cause puisque le Tribunal cantonal n'a pas réintroduit – je ne connais pas les termes juridiques – l'effet suspensif concernant ces deux recours. Cependant, il y a encore possibilité de recours au Tribunal fédéral. Sauf erreur de ma part, il y a trente jours pour recourir au Tribunal fédéral. Précision encore, pour un pilier du pont de la Poya, il y a une nécessité de défricher mais avec compensation. Cependant, indépendamment des recours au tribunal, la loi fédérale sur les forêts ne nous permet pas de défricher pendant qu'un recours n'est pas tranché, indépendamment de l'effet suspensif tant qu'il n'est pas tranché sur le fond.

Ensuite, au niveau technique, je peux vous affirmer, là, que nous avons pris toutes les dispositions nécessaires pour être prêts parce nous devons commencer les travaux impérativement avant la fin de l'année. Nous avons déjà, bien sûr, donné des mandats aux bureaux d'ingénieurs; cela date du début de l'année, voire pour certains de l'année passée. Nous avons déjà adjudgé certains travaux pour le pont. Précision encore, il y a un recours sur une adjudication. Nous avons prévu de commencer les travaux au carrefour de Bellevue. Là, en principe, le Conseil d'Etat sera saisi de la première adjudication sur des travaux concernant le carrefour de Bellevue lors de la première séance après les vacances. Il reste bien sûr encore quelques problèmes d'acquisition de terrains mais là, il n'y a pas d'oppositions.

En ce qui concerne l'audit, puisque j'ai demandé ce qu'il en était du devis, surtout en rapport avec ce qui s'est passé sur la H189, je ne sais pas, je ne peux pas vous donner de date. J'ai donné ça à l'Inspection des finances. Ce que je sais, c'est qu'ils ont eu du mal à trouver un ingénieur externe à qui ils pouvaient mandater ce travail. Je ne peux vous en dire plus aujourd'hui. Si le mandat est donné, c'est tout frais, pour être très honnête.

Ensuite, je peux vous donner encore une information puisque, quand je côtoie d'une manière générale les députés, tout le monde se pose des questions sur le carrefour de St-Léonard. Vous le savez, au carrefour de St-Léonard, il y a beaucoup d'activités. Il y a la patinoire, une nouvelle halle va être construite, une deuxième piste de glace, des terrains de sport qui viennent d'être inaugurés. J'ai demandé à mes services, respectivement à l'ingénieur de circulation de venir me présenter la situation. Je précise qu'ils m'ont dit tous clairement que cela fonctionnait. Lorsqu'il y a eu cette présentation, on m'a rassuré en me disant que je n'avais pas de souci à me faire, que cela fonctionne, qu'il y a 13 ou 16 % de marge de manœuvre au niveau de la quantité de voitures pour que ce carrefour fonctionne bien.

Je reste convaincu que cela ne va pas bien fonctionner. Pourquoi? Je vous avoue que j'ai parfois des doutes sur certains ingénieurs en circulation... Ils ne vont pas être contents d'apprendre ce que je vous dis aujourd'hui! Ils m'ont dit: *«M. Godel, vous n'avez pas de soucis à vous faire parce qu'il y a de la marge de manœuvre.»* Lorsque j'ai posé la question au niveau des piétons, on m'a répondu: *«Ils n'avaient pas été pris en compte parce lors de manifestations, il y aura la police! La police fera la circulation et le problème est réglé»!!!...* En fonction de ce qu'on connaît et de ce que vous connaissez sur le plateau de Pérolles – et d'ailleurs, il y avait eu un postulat – on a traité le rapport il n'y a pas longtemps. Il y avait eu pas mal d'interventions. Je n'aimerais pas que dans quelques années on vienne me dire: *«Godel, il savait qu'il y avait des problèmes mais il n'a pas été capable de les résoudre avant!»* Par conséquent, j'ai demandé à mes services et au bureau mandaté d'étudier un passage souterrain au niveau du secteur de St-Léonard.

Maintenant à la question posée quant aux coûts et de ce que je vais faire en fonction de ce que je connaîtrai, eh bien, je donnerai l'information en toute transparence! Et si je constate que les montants ne sont pas suffisants, je ferai une proposition au Conseil d'Etat, respectivement au Grand Conseil, pour avoir un crédit complémentaire. Mais, aujourd'hui, je ne peux pas vous dire si le montant est suffisant ou pas. Rassurez-vous, lorsque je saurai, vous aurez l'information! Voilà, ceux qui doutaient de la transparence, j'espère leur avoir enlevé ces doutes! Si j'ai omis encore une chose ou l'autre, ne vous gênez pas de me contacter et je vous donnerai l'information.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Requête (demandant l'institution d'une commission d'enquête parlementaire: coût de la H189)

Dépôt et développement

Conformément à l'article 182 LGC, nous demandons l'institution, dans les plus brefs délais, d'une commission d'enquête parlementaire chargée de faire toute la lumière sur le financement et l'évolution des coûts

de la route H189. Cette commission sera notamment chargée d'analyser les faits et les rapports d'audit déjà réalisés. La commission devra également clarifier les responsabilités. En effet, le peuple fribourgeois a accepté un crédit d'engagement, le 10 juin 2001, pour la construction d'une route de contournement de Bulle (coût total: 215 millions de francs). Les coûts supplémentaires annoncés par le Conseil d'Etat à la mi-avril 2008 s'élèvent à 78,5 millions de francs, soit 35% supplémentaires. Un audit de l'Inspection des finances a mis en évidence une série d'omissions, d'erreurs, de sous-évaluations, de manques de contrôle et de rigueur, pour justifier ce dépassement exorbitant. Toutefois, pour la réalisation de projets routiers nécessaires et de grande envergure, la DAEC, de 1996 à ce jour, a démontré son incapacité à gérer, contrôler et prendre toutes les mesures nécessaires pour que les budgets initiaux soient respectés. Compte tenu de ce qui précède, les soussignés estiment nécessaire que le Parlement, qui sera amené à octroyer de nouveaux crédits complémentaires importants pour combler ce déficit, puisse lui-même prendre les choses en main, faire la lumière sur ce qui s'est passé, établir les mesures de contrôle nécessaires et déterminer les responsabilités de toutes les personnes concernées à l'origine de cet immense scandale financier, en analysant notamment les rapports d'audit déjà déposés.

Le 7 mai 2008.

Détermination du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a pris acte du dépôt de la requête de constitution d'une commission d'enquête parlementaire (art. 182 LGC) relative à la route de contournement H189. Il n'entend pas prendre position sur cette requête. Cependant, si une commission d'enquête est constituée, le Conseil d'Etat demande que le rapport d'enquête lui soit communiqué de manière qu'il puisse, s'il le juge opportun, se déterminer sur son contenu, conformément à l'article 186 al. 2 LGC. En l'état, il tient à rappeler que l'Inspection des finances a effectué un audit du chantier de la H189 et qu'elle a déposé son rapport le 20 mars 2008. Il informe en outre qu'un mandat a été donné à M. le Professeur Pascal Pichonnaz pour l'établissement d'un avis de droit d'ici à la fin d'octobre 2008 sur la responsabilité civile des participants à l'exécution de ce projet routier. Par ailleurs, le rapport d'audit de l'Inspection des finances a été transmis le 19 mai 2008 à l'Office des juges d'instruction, à la suite de la requête du 7 mai 2008 de son président, afin qu'il soit examiné si certains des faits contrôlés par l'Inspection des finances seraient susceptibles de justifier l'ouverture d'une procédure pénale.

Le 3 juin 2008.

Begehren und Begründung

Gestützt auf Artikel 182 GRG stellen wir ein Gesuch um die schnellstmögliche Einsetzung einer parlamentarischen Untersuchungskommission zur vollständigen Aufklärung der Finanzierung und Kostenentwicklung im Zusammenhang mit der Umfahrungsstrasse H189. Diese Kommission soll namentlich den Auftrag erhal-

ten, die Fakten und die bereits erstellten Auditberichte zu analysieren. Ausserdem soll die Untersuchungskommission die Verantwortlichkeiten genauer abklären. Am 10. Juni 2001 hat das Freiburger Stimmvolk einen Verpflichtungskredit für den Bau der Umfahrung von Bulle gutgeheissen (Gesamtkosten: 215 Millionen Franken). Mitte April 2008 informierte der Staatsrat über Mehrkosten von 78,5 Millionen Franken, was einem Kostenanstieg von 35% entspricht. In seinem Auditbericht führt das Finanzinspektorat diese enorme Kostenüberschreitung auf eine Reihe von Unzulänglichkeiten, Fehlern, Fehleinschätzungen und Ungenauigkeiten sowie auf mangelhafte Kontrollen zurück. Von 1996 bis heute hat die RUBD jedoch bei der Verwirklichung von notwendigen und bedeutenden Strassenprojekten immer wieder gezeigt, dass sie nicht fähig ist, die Projekte so zu verwalten und zu kontrollieren, dass der ursprüngliche Voranschlag eingehalten werden kann. Aus diesen Gründen erachten wir es als unabdingbar, dass das Parlament, das bedeutende Zusatzkredite zur Deckung dieser Mehrkosten wird sprechen müssen, die Sache selber in die Hand nimmt und abklärt, wie es dazu kommen konnte, welche Kontrollmassnahmen erforderlich sind und welche Personen in welcher Weise für diesen unglaublichen Finanzskandal verantwortlich sind. Hierzu sollen insbesondere die bereits unterbreiteten Auditberichte analysiert werden.

Den 7. Mai 2008.

Stellungnahme des Staatsrats

Der Staatsrat hat das Gesuch um die Einsetzung einer parlamentarischen Untersuchungskommission (Art. 182 GRG) im Zusammenhang mit der Umfahrungsstrasse H189 zur Kenntnis genommen. Er hat nicht vor, Stellung zur Eingabe zu nehmen. Falls eine Untersuchungskommission eingesetzt wird, bittet er aber um die Zustellung des Untersuchungsberichts, damit er sich wie in Artikel 186 Abs. 2 GRG vorsehen zu den Ergebnissen der Untersuchung äussern kann, sollte er dies für zweckdienlich erachten. In der Zwischenzeit erinnert der Staatsrat daran, dass das Finanzinspektorat am 20. März 2008 seinen Auditbericht zur H189 vorgelegt hat. Ferner setzt Sie der Staatsrat darüber in Kenntnis, dass Professor Pascal Pichonnaz damit beauftragt wurde, bis Ende Oktober 2008 ein Rechtsgutachten über die Haftpflicht der an der Ausführung dieses Strassenprojekts beteiligten Personen zu erstellen. Im Übrigen ist der Auditbericht des Finanzinspektorats am 19. Mai 2008 dem Untersuchungsrichteramt zugestellt worden, nachdem sein Präsident am 7. Mai 2008 darum ersucht hat. Das Untersuchungsrichteramt will abklären, ob gewisse vom Finanzinspektorat festgestellte Tatsachen die Eröffnung eines Strafverfahrens rechtfertigen.

Den 3. Juni 2008.